

Strasbourg, le 2 février 2022

LE PRESIDENT
Frédéric BIERRY

Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Il y a quelques jours, les acteurs locaux apprenaient par la presse que vous aviez demandé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre un arrêté pour lancer une nouvelle procédure d'autorisation, après enquête publique, du confinement des déchets dans les galeries de Stocamine à Wittelsheim. Cet arrêté, pris le 28 janvier, autorise par ailleurs le stockage définitif des déchets dans le bloc 15 dans lequel s'est produit l'incendie du 10 septembre 2002.

Comme vous le savez, l'utilisation des galeries de Stocamine pour le stockage définitif de ces déchets ne recueille l'adhésion ni de la Collectivité européenne d'Alsace ni des associations de protection de l'environnement ou encore de la Région Grand Est. La Cour administrative d'Appel de Nancy et le Conseil constitutionnel se sont d'ailleurs opposés aux différentes procédures engagées par l'Etat.

L'opposition des acteurs locaux ne reflète pas une position dogmatique mais se fonde sur les risques sérieux que ce stockage fait peser sur la nappe phréatique du bassin rhénan, l'une des plus importantes d'Europe, et, au final, sur la santé des habitants de ce bassin (en France mais aussi en Allemagne et en Suisse).

Les raisons sont trop nombreuses pour être exposées ici exhaustivement (promesse de réversibilité non respectée, présence de déchets non autorisés, creusement de galeries dans des zones instables, absence de partage de données sur l'ennoisement, études discutables et sismicité de la zone mal prise en compte, absence de connaissance précise du contenu des sacs, ...). Elles ont néanmoins pu être partagées avec les membres de la commission sénatoriale qui s'est rendue sur place ce lundi 31 janvier.

Dans ce dossier, la parole de l'Etat et de ses administrations autorités de contrôle a été progressivement mise en cause et l'absence de transparence et de concertation a généré un climat de défiance qui nuit à la conduite sereine de ce dossier.

Je partage avec vous la nécessité d'agir et rapidement car trop de temps a été perdu.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Si toutes les études techniques (y compris celles du bureau de recherches géologiques et minières) qui ont été conduites ont démontré les difficultés pratiques à ressortir la totalité des déchets de la mine, elles n'ont cependant jamais exclu la possibilité d'en extraire une partie. Si une grande part des déchets peut être destockée par des moyens traditionnels, il est également possible d'étudier la possibilité d'expérimenter le recours à des technologies robotiques pour ce site. Ceci pourrait d'ailleurs faire progresser les techniques de dépollution souterraine, qui seront incontestablement utiles dans d'autres territoires. Il pourrait même s'agir du soutien d'une future filière industrielle d'excellence pour la France.

Dans ces conditions, je souhaite par le présent courrier vous soumettre une proposition de compromis, constructive et positive pour tous, en premier lieu pour les habitants du bassin rhénan, et qui, je l'espère, obtiendra votre accord.

Ce compromis s'appuierait, d'une part, sur le confinement des galeries en mauvais état, notamment le bloc 15, et, d'autre part, sur le retrait le plus important possible des déchets situés dans les galeries en bon état et pour lesquels le déstockage est parfaitement réalisable.

Le bloc 15 est d'ores et déjà rendu inaccessible suite à l'incendie de 2002. Il est désormais bien trop dangereux pour quiconque souhaiterait procéder à l'extraction des sacs de déchets et notamment pour les mineurs. Les déchets sont maintenant condamnés à rester dans cette galerie ainsi que dans celles les plus endommagées et l'enjeu est bien plus de se préserver de tout risque futur d'épanchement consécutif à l'effondrement des galeries.

Concernant le déconfinement des déchets situés dans les autres galeries, j'ai pu interroger des mineurs du site, experts d'usage, sur la faisabilité d'une telle solution et ils reconnaissent que l'état de ces galeries rend possible un déstockage important.

Cette proposition permettra de ne pas retarder davantage les travaux inéluctables de confinement des espaces condamnés. De plus, une grande partie des déchets, au moins la moitié, pourra être ressortie de la mine, ce qui réduira considérablement les risques pour la nappe phréatique.

Si cette proposition, équilibrée, raisonnable et protectrice pour la sécurité des mineurs et pour la santé des habitants, recueille votre adhésion, elle pourrait être enrichie par la création d'un organe de contrôle indépendant pour suivre les travaux et conserver la faculté de suivre l'évolution du site, notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau. Cet organe de contrôle pourrait prendre la forme d'un comité local d'information et de suivi (CLIS), piloté par la Collectivité européenne d'Alsace à l'instar du CLIS de Fessenheim, et présidé par un élu local.

Naturellement, cette issue positive mettrait fin à tout contentieux et à toute action de la Collectivité européenne d'Alsace sur le sujet du déconfinement des déchets stockés dans les galeries de Stocamine.

Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation de poursuivre l'action forte engagée par la Collectivité européenne d'Alsace pour la défense de la santé des habitants du bassin rhénan.

Je reste toutefois convaincu que nous sommes en mesure de trouver une solution constructive et crédible pour tous en tenant compte des enjeux de chacun.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien Cordialement

